

SYNERGIE-OFFICIERS

FLASH INFO

**SYNERGIE
OFFICIERS**

**04 MARS
2024**

Les trois organisations représentatives des cadres du bloc syndical (SYNERGIE-OFFICIERS – SICP - SCPN) ont été récemment reçues individuellement par la DRHFS afin d'évoquer le dispositif indemnitaire qui pourrait être mis en place à l'occasion de l'engagement exceptionnel des officiers et des commissaires de la PN lors des JOP, au delà de la PRE exceptionnelle déjà acquise.

Ces entretiens se sont traduits par une déception partagée par nos trois organisations syndicales :

→ la proposition faite à Monsieur le ministre de l'Intérieur lors de notre entrevue commune du 26 janvier dernier n'a pas été étudiée par la DRHFS, alors que Monsieur le Ministre avait pourtant demandé un chiffrage de la mesure.

→ Le DRHFS a exposé un dispositif que les trois organisations syndicales rejettent, celui-ci ne correspondant aucunement à nos attentes et propositions.

Les trois organisations syndicales ont donc renouvelé leur proposition consistant à utiliser un dispositif indemnitaire déjà existant : la part performance de l'IRP, qui pourrait à titre exceptionnel, cette année, être étendue à l'ensemble des membres du CC et du CCD éligibles, avec une gradation en fonction du niveau d'engagement (comme il est envisagé pour la PRE exceptionnelle).

Il ne s'agit donc pas de créer un dispositif ex nihilo, mais d'abonder cette part performance à la hauteur du niveau d'engagement qui sera consenti par les cadres de la police. Rappelons que ceux-ci devront non seulement diriger et commander les services d'ordre, garants de la bonne tenue des JO, mais aussi les concevoir en amont. Leur très grande disponibilité ne se limitera donc pas à la période allant du 24 juillet au 11 août.

SYNERGIE-OFFICIERS, le SICP et le SCPN ont donc sollicité un rendez-vous auprès du Directeur de Cabinet du ministre pour évoquer à nouveau notre proposition et ainsi aboutir à un dispositif acceptable, à la hauteur de cet événement exceptionnel qui mobilisera comme jamais les policiers au premier rang desquels les cadres de la police nationale.